

Démocratie

RÉPRESSION : D'UNE CULTURE DE L'ENFERMEMENT À UNE CULTURE DU CONTRÔLE ?

Dominique Raimbourg

29/04/2013

A l'heure où s'ouvre la consultation de Dominique Raimbourg sur la plate-forme Parlement et Citoyens, celui-ci dévoile ses propositions pour rééquilibrer notre politique pénale et carcérale en prévision de l'élaboration de la future Loi pénale à l'automne prochain.

Synthèse

La culture de l'enfermement

La droite fait du recours à la prison l'alpha et l'oméga de la réponse à la délinquance. Pourtant la surpopulation carcérale est une réalité. Le 1er mars 2012, 66 447 détenus se partageaient les 57 213 places de l'administration pénitentiaire, soit une surpopulation de l'ordre de 117 %. Même si de nombreuses autres peines ont été créées, la prison reste aujourd'hui la peine la plus prononcée. Concernant la procédure d'aménagement des peines, pourtant utile et efficace, celle-ci apparaît encore mal comprise par la population, de même que les réductions de peine accordées aux détenus.

La nécessité d'une évolution historique de notre système pénal et carcéral

Les dérives auxquelles la droite s'est laissée aller ont pu prendre appui sur des éléments anciens et structurants. Ceci n'en rend pas moins nécessaire un changement de cap, au nom au moins de deux raisons principales :

- L'inefficacité du système. L'incarcération a trois visées principales : la sanction d'un acte ; la protection de la société à l'encontre de la personne détenue ; un projet de retour à la société pour la personne incarcérée. Sur deux de ces trois points, nous pouvons douter sérieusement de l'efficacité de notre système.
- Cette politique pénale et carcérale entraîne bien évidemment des coûts humains et financiers. En plus des conditions de détention et des risques de récidive, les conditions de travail des personnels de la justice et de l'administration pénitentiaire sont souvent déplorables.

Vers la culture du contrôle ? Trois propositions soumises à consultation

La question essentielle n'est pas de trouver une alternative générale à la détention mais de

construire un nouvel équilibre, permettant de lui redonner du sens et de l'efficacité quand elle est nécessaire, et *in fine* de mieux traiter nombre de crimes et délits. Trois propositions sont ainsi soumises à consultation :

- Redonner du temps aux magistrats pour juger au cas par cas, grâce à une déjudiciarisation qui permet de donner une réponse autre que par l'institution judiciaire à une série de comportements ;
- Instaurer un débat politique serein sur la politique pénale pour rendre compréhensible et acceptable l'exécution de peines ou de parties de peines en milieu ouvert ;
- Eviter les sorties sèches et organiser le suivi et le contrôle des sortants de prison, tout en généralisant les libérations conditionnelles et créant des cellules de suivi élargies à de nouveaux acteurs.